



HONORAIRES DES ACTES ET CONSULTATIONS

| Intitulé | Code | Tarif | Tiers-payant |
|---|-------------|---------|--------------|
| Consultation | GS | 25,00 € | 7,50 € |
| Consultation coordonnée (avec courrier pour le médecin traitant) | GS+MCG | 30,00 € | 9,00 € |
| Acte ponctuel de consultant | APC | 50,00 € | 15,00 € |
| Consultation complexe - pathologie neuro-dégénérative et oncologie | GS+MIS | 55,00 € | 16,50 € |
| Consultation complexe - HIV | GS+PIV | 55,00 € | 16,50 € |
| Consultation complexe - sortie d'hospitalisation et insuffisance cardiaque | GS+MIC | 48,00 € | 14,40 € |
| Consultation complexe - sortie d'hospitalisation et pathologie chronique | GS+MSH | 48,00 € | 14,40 € |
| Consultation suivie d'un envoi en urgence à un médecin spécialiste | GS+MUT | 30,00 € | 9,00 € |
| Consultation en urgence à la demande du SAMU | GS+MRT | 40,00 € | 12,00 € |
| Consultation pour un enfant de moins de 6 ans | GS+MEG | 30,00 € | 9,00 € |
| Consultation obligatoire de l'enfant (8ème jour, 9ème mois, 2ème année) | COE | 46,00 € | 0,00 € |
| Consultation de prévention et de contraception chez l'adolescente (15 à 18 ans) | CCP | 46,00 € | 0,00 € |
| Consultation de suivi d'obésité chez l'enfant (3 à 13 ans) | CSO | 46,00 € | 13,80 € |
| Consultation avec réalisation d'un électrocardiogramme | GS+DEQP003 | 39,26 € | 11,78 € |
| Prise en charge d'une détresse vitale (en attendant le SMUR) | YYYY010 + M | 74,88 € | 22,46 € |

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé. **Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale.** Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, **sauf dans deux cas** : **exigence exceptionnelle de votre part**, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ; et **non-respect par vous-même du parcours de soins**. Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Nous vous invitons à consulter le site www.ameli.fr pour toute information complémentaire.

Membre d'une AGA. Paiement en CB, chèques et espèces.

* Tiers-payant pour le régime général ; **reste à charge de 0 € si ALD, CMU-C, ACS, AME, maternité, accident du travail, maladie professionnelle (sur présentation d'une attestation).**



HONORAIRES DES ACTES ET CONSULTATIONS

| Intitulé | Code | Tarif | Tiers-payant |
|--|------------------------|---------|--------------|
| Visite | VGS+MD | 35,00 € | 10,50 € |
| Visite coordonnée (avec production d'un courrier pour le médecin traitant) | VGS+MD+MCG | 40,00 € | 12,00 € |
| Visite chez l'enfant de 0 à 6 ans | VGS+MD+MEG | 40,00 € | 12,00 € |
| Visite complexe - sortie d'hospitalisation et insuffisance cardiaque | VGS+MD+MIC | 58,00 € | 17,40 € |
| Visite complexe - sortie d'hospitalisation et pathologie chronique | VGS+MD+MSH | 58,00 € | 17,40 € |
| Visite complexe - oncologie et pathologie neuro-dégénérative | VGS+MD+MIS | 65,00 € | 19,50 € |
| Visite complexe - HIV | VGS+MD+PIV | 65,00 € | 19,50 € |
| Visite suivie d'un envoi à un médecin spécialiste en urgence | VGS+MD+MUT | 40,00 € | 12,00 € |
| Visite en urgence (abandon du cabinet) | VGS+MU | 47,60 € | 14,28 € |
| Visite longue (pathologies neuro-dégénératives) | VL+MD | 70,00 € | 21,00 € |
| Visite avec réalisation d'un ECG à domicile | VGS+MD+DEQP003+YYYY490 | 58,76 € | 17,63 € |

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé. **Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale.** Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, **sauf dans deux cas** : **exigence exceptionnelle de votre part**, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ; et **non-respect par vous-même du parcours de soins**. Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Nous vous invitons à consulter le site www.ameli.fr pour toute information complémentaire.

Membre d'une AGA. Paiement en CB, chèques et espèces.

* Tiers-payant pour le régime général ; **reste à charge de 0 € si ALD, CMU-C, ACS, AME, maternité, accident du travail, maladie professionnelle (sur présentation d'une attestation).**



HONORAIRES DES ACTES ET CONSULTATIONS

| Intitulé | Code | Tarif | Tiers-payant |
|--|------------|----------|--------------|
| Consultation de nuit (après 20h, à la demande du patient) | GS+N+DE | 90,00 € | 48,00 € |
| Consultation en nuit profonde (après minuit, à la demande du patient) | GS+MM+DE | 110,00 € | 64,50 € |
| Consultation le samedi AM, le dimanche et les jours fériés (à la demande du patient) | GS+F+DE | 74,06 € | 43,22 € |
| Visite de nuit (après 20h, à la demande du patient) | VGS+MDN+DE | 110,00 € | 65,55 € |
| Visite en nuit profonde (après minuit, à la demande du patient) | VGS+MDI+DE | 130,00 € | 80,30 € |
| Visite le samedi AM, le dimanche et les jours fériés (à la demande du patient) | VGS+MDD+DE | 87,60 € | 54,28 € |

| Intitulé | Code | Tarif | Tiers-payant |
|---|----------------|---------|--------------|
| EN GARDE - Consultation de nuit (après 20h) | GS+CRN+MTU | 67,50 € | 20,25 € |
| EN GARDE - Consultation en nuit profonde (après minuit) | GS+CRM+MTU | 76,50 € | 22,95 € |
| EN GARDE - Consultation le samedi AM, le dimanche et les jours fériés | GS+CRS/CRD+MTU | 51,50 € | 15,45 € |
| EN GARDE - Visite de nuit (après 20h) | VGS+VRN | 71,00 € | 21,30 € |
| EN GARDE - Visite en nuit profonde (après minuit) | VGS+VRM | 84,50 € | 25,35 € |
| EN GARDE - Visite le samedi AM, le dimanche et les jours fériés | VGS+VRS/VRD | 55,00 € | 16,50 € |

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé. **Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale.** Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, **sauf dans deux cas** : **exigence exceptionnelle de votre part**, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ; et **non-respect par vous-même du parcours de soins**. Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Nous vous invitons à consulter le site www.ameli.fr pour toute information complémentaire.

Membre d'une AGA. Paiement en CB, chèques et espèces.

* Tiers-payant pour le régime général ; **reste à charge de 0 € si ALD, CMU-C, ACS, AME, maternité, accident du travail, maladie professionnelle (sur présentation d'une attestation).**



HONORAIRES DES ACTES ET CONSULTATIONS

| Intitulé | Code | Tarif | Tiers-payant |
|---|---------------------|------------------|-----------------|
| Spirométrie standard avec enregistrement | GLQP012 | 40,28 € | 12,08 € |
| Evaluation d'une dépression avec l'échelle de Hamilton | ALQP003 | 69,12 € | 20,74 € |
| Audiométrie tonale ou vocale | CDQP010 | 26,18 € | 7,85 € |
| Dépistage de la surdité et examen de la vision binoculaire (enfant de moins de 3 ans) | CDRP002 + ½ BLQP010 | 61,17 € | 18,35 € |
| Excision d'une thrombose hémorroïdaire | EGFA007 | 62,70 € | 18,81 € |
| Frottis cervico-vaginal | GS+JKHD001 | 37,46 € | 11,24 € |
| Changement d'implant sous-cutané | QZGA002 | 41,80 € | 12,54 € |
| Pose et changement d'un stérilet | JKLD001/JKKD001 | 38,40 € | 11,52 € |
| Exérèse d'un nævus de moins de 5cm ² | QZFA036 + FSD | 68,80 € | 20,64 € |
| Tamponnement antérieur d'un épistaxis | GABD002 + M | 54,60 € | 16,38 € |
| Tamponnement antéro-postérieur d'un épistaxis | GABD001 + M | 83,09 € | 24,93 € |
| Sutures et extractions de corps étrangers | | 52,40 à 147,41 € | 15,72 à 44,22 € |
| Ponction évacuatrice du membre inférieur | NZJB001 | 60,30 € | 18,09 € |
| Réduction d'une pronation douloureuse de l'enfant | MFEP001 + ½ YYYY011 | 41,43 € | 12,43 € |
| Confection d'une syndactylie | MHMP002 + ½ YYYY011 | 48,48 € | 14,54 € |

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé. **Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale.** Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, **sauf dans deux cas** : **exigence exceptionnelle de votre part**, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ; et **non-respect par vous-même du parcours de soins**. Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Nous vous invitons à consulter le site www.ameli.fr pour toute information complémentaire.

Membre d'une AGA. Paiement en CB, chèques et espèces.

* Tiers-payant pour le régime général ; **reste à charge de 0 € si ALD, CMU-C, ACS, AME, maternité, accident du travail, maladie professionnelle (sur présentation d'une attestation).**